

En règle sur le chantier en 2027

Pour les entreprises de construction,
les entrepreneurs et les sous-traitants

GUIDE PRATIQUE

- ① Checkinetwork - les bases
- ② Check-in et check-out en 2027
- ③ Indemnité de mobilité (CP 124°)
- ④ Enregistrement du temps et inspections sociales
- ⑤ Contrôle d'accès au chantier



Mise à jour: octobre 2026

Basé sur la réglementation et les projets
de loi connus au moment de la publication.



La législation évolue

consultez toujours la source officielle
pour l'information la plus actuelle.

AVANT-PROPOS

Le chantier de 2027 exige davantage d'enregistrement

La législation pour les entreprises de construction se complexifie chaque année.

De l'enregistrement de présence aux indemnités de mobilité, en passant par les contrôles sociaux : tu dois enregistrer correctement de plus en plus de données, et pouvoir les démontrer.

Ce guide reprend les obligations les plus importantes dont tu dois tenir compte aujourd'hui et dans un avenir proche. Pas de jargon juridique, mais de la clarté pratique — pour que tu saches ce qui se joue et à quoi faire attention.



À LIRE EN PREMIER



Ce guide est informatif et ne constitue pas un avis juridique.



Une partie de ce qui arrive — comme le check-out obligatoire à partir de 2027 — est encore, au moment de la rédaction, un projet de loi.



Timing and exact rules may therefore still change.



Nous renvoyons par chapitre à la source officielle, afin que tu puisses toujours vérifier l'état actuel des

APERÇU

La législation construction en 60 secondes

Peu de temps ? Voici tout ce que tu dois savoir, en un coup d'œil. Chaque sujet est développé plus loin dans le guide.



CHAPITRE 1

Checkinatownk - les bases

Qui travaille sur le chantier?

Checkinatownk (CIAW) existe depuis 2014. C'est le système officiel par lequel tu enregistres qui est présent sur un chantier. L'objectif : plus de transparence, une mise à l'emploi correcte et une concurrence loyale dans le secteur de la construction.

○ Quand l'enregistrement est-il obligatoire ?

L'obligation d'enregistrement s'applique aux chantiers d'une valeur totale à partir de 500 000 € (hors TVA). Sur ces chantiers, chaque entrepreneur et sous-traitant doit déclarer la présence de ses travailleurs à l'ONSS.

○ Qui doit s'enregistrer ?

Tous les entrepreneurs, sous-traitants, indépendants et fournisseurs qui réalisent des prestations sur le chantier. Tant le personnel propre que le personnel de tiers doit s'enregistrer.

○ Quels moyens d'identification peux-tu utiliser ?

Chaque personne qui vient travailler s'enregistre avant le début de la journée de travail. Tu choisis toi-même le moyen d'identification : eID (carte d'identité), Construbadge, LIMOSA (pour les sous-traitants étrangers), badge LISA, badge RFID ou d'entreprise, ou un lien par QR-code.



3 choses qui tournent souvent mal

- 1 Les travaux préparatoires ET les finitions relèvent aussi de l'obligation CIAW.
- 2 Le maître d'ouvrage est responsable de l'enregistrement correct sur le chantier.
- 3 Les amendes peuvent atteindre 10 000 € par infraction.

LA RÈGLE D'OR:

Quelqu'un effectue-t-il **des travaux immobiliers** sur le chantier ?

OUI = enregistrer

NON = pas d'obligation d'enregistrement



Vous avez des doutes sur un cas précis ?
Scannez et effectuez le contrôle CIAW :
all-connects.be/checkinatownk-check/

Que dois-tu enregistrer?

Via Checkinetwork, la déclaration se fait auprès de l'ONSS par personne, par jour, par chantier :

Identification de la personne

Nom, prénom, nationalité et numéro de registre national.

Identification de l'entreprise

Nom, adresse complète et numéro d'entreprise.

Données du chantier

Un no. de chantier officiel et unique, l'adresse et le donneur d'ordre.

Moment d'arrivée sur le chantier

Check-in via pointeuse sur le chantier, application mobile ou véhicule.

Comment peux-tu enregistrer?

Il existe plusieurs manières de réaliser l'enregistrement. Laquelle convient le mieux à ta situation ?

Votre situation / cannaux	QR-code unique	App mobile	Véhicule entreprise	Pointeuse
Smaller construction site, rotating sub-contractors	possible	idéale		possible
Own employees drive together in company car		possible	idéale	possible
Own employees on large site with multiple entry gates		possible	possible	idéale
Sub-contractor without identification badge	possible	ideal		possible
Foreign sub-contractors (Limosa)	idéale	possible		idéale

QR-code — génère en ligne un QR-code unique et personnel avec toutes les données ONSS. À scanner à l'arrivée.

Application mobile — enregistre-toi via l'app sur ton propre appareil, avec tes données personnelles.

Véhicule entreprise — check-in automatique à l'arrivée sur le chantier via la clé iButton/Dallas rouge en descendant du véhicule.

Pointeuse sur le chantier — tous les badges, avec le QR-code et avec le document LIMOSA (également via QR-code).

En pratique:

“Suivre les enregistrements manuellement, c'est un travail impossible”

Sur les grands chantiers — comme le projet CityDox à Anderlecht de l'entrepreneur BPC — un entrepreneur introduit chaque mois des dizaines de milliers de déclarations de présence auprès de l'ONSS.

Le faire manuellement serait impossible. Avec l'enregistrement automatique, cela se passe sans erreur, sans déclarations oubliées.

Découvre le reportage de 'Kanaal Z':

<https://go.all-connects.be/citydox-BPC>

CHAPITRE 2

Check-in et check-out en 2027 Qu'est-ce qui change ?

Les pouvoirs publics veulent pouvoir suivre plus précisément la présence sur les chantiers et préparent pour cela un élargissement des règles.

De la présence au temps de travail

La différence tient à une distinction : la présence n'est pas la même chose que le temps de travail. Aujourd'hui, Checkinatwork enregistre QUE quelqu'un était présent. Les heures effectivement prestées sont souvent complétées plus tard — par le chef de chantier ou via une liste Excel. Cela fonctionne tant qu'il n'y a pas de contrôle.

Selon le projet de loi, cela va changer : tant le début que la fin de l'activité seront enregistrés, sur le moment même et par la personne concernée elle-même. Compléter après coup — même de bonne foi — ne suffirait alors plus.

Pour qui cela s'appliquerait-il ?

L'obligation d'enregistrement de présence resterait — comme aujourd'hui — liée à des seuils et à des situations spécifiques. Selon le projet, le check-in et le check-out s'appliqueraient à tous les entrepreneurs, sous-traitants, indépendants et fournisseurs qui réalisent des prestations sur le chantier. Tant le personnel propre que le personnel de tiers doit s'enregistrer.



Important : il s'agit encore d'un projet de loi

L'élargissement au check-in et check-out est, au moment de la rédaction, un projet de loi. Le texte légal définitif doit encore parcourir tout le processus législatif.

Tant que ce n'est pas finalisé, le calendrier et les obligations exactes peuvent encore changer et n'ont pas encore de force juridique.

For the current state of affairs, always consult the official NSSO page “Check In and Out at Work” on socialsecurity.be.



La méthode aujourd'hui par rapport à 2027

	AUJOURD'HUI (Checkinetwork)	A PARTIR DE 2027 (prévu pour avril)
QUAND	uniquement s'enregistrer à l'arrivée sur le chantier	s'enregistrer à l'arrivée + se désinscrire au départ du chantier
PAR QUI	le chef de chantier peut faire l'enregistrement à l'avance pour toute une équipe	l'enregistrement se fait en temps réel, par la personne elle-même
ENREGISTREMENT	montre uniquement que quelqu'un était présent	montre la durée de présence complète
CONTRÔLE	les heures sont souvent corrigées à l'avance ou après coup	plus aucun enregistrement préalable autorisé



À partir de quand ce projet devient-il effectivement une loi ?

Le Conseil national du Travail a indiqué que le nouvel arrêté royal devrait entrer en vigueur au plus tard le 1er janvier 2027. Toutefois, le texte définitif n'ayant pas encore été publié, l'entrée en vigueur a été reportée à avril 2027.

Important : on n'introduit pas un système d'enregistrement en quelques semaines. Cela touche toute ton organisation de chantier : processus, chefs de chantier et équipes. Qui commence déjà à tester en 2026 peut ajuster tranquillement ; qui attend doit tout régler en même temps sous la pression du temps.

Demande un conseil personnel aujourd'hui:



+32 3 289 55 35



service@all-connects.be



Probablement une bonne nouvelle pour les employeurs

Lorsqu'un employeur a correctement organisé ses obligations, une partie de la responsabilité glisserait, selon le projet actuel, vers la personne qui pénètre sur le chantier.

Les enregistrements oubliés ou les refus ne seraient alors pas automatiquement à charge de l'employeur.

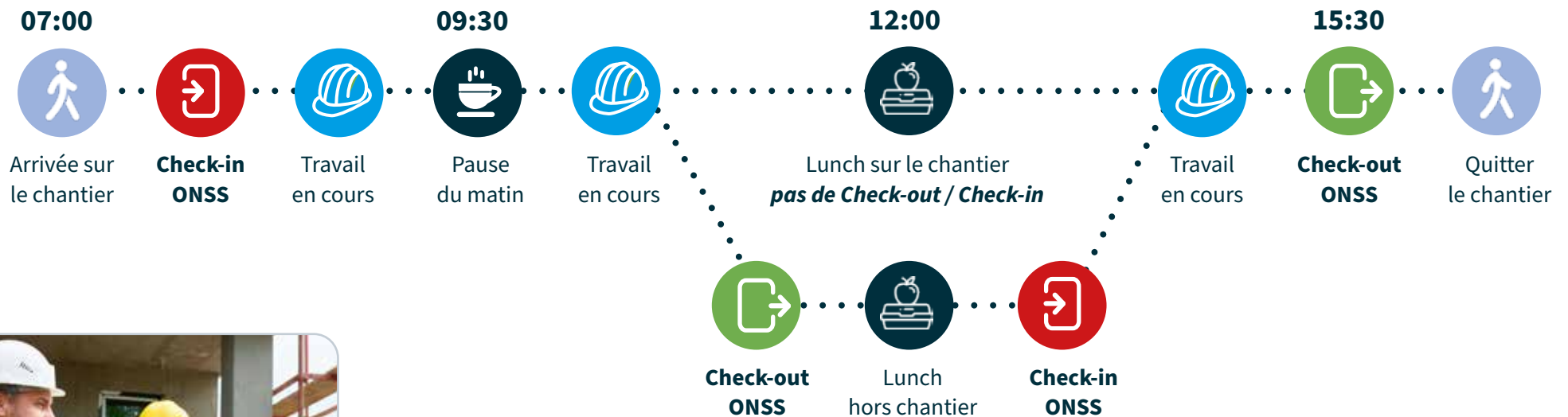
Attention : vérifie certainement la validité de ce point à nouveau lors de la publication de la législation définitive !

La journée de travail sur chantier en 2027

Le check-in et check-out at work deviendrait obligatoire en 2027 sur chaque chantier de plus de 500 000 €.

Ainsi, les pouvoirs publics disposeront d'un aperçu en direct de qui est présent à chaque instant sur le chantier.

Déroulé type:



Lunch sur le chantier ?



Tu restes sur le chantier pendant ta pause ? Alors aucun enregistrement supplémentaire n'est nécessaire, tu n'as rien à faire.

Quitter le chantier pendant la journée ?



Tu quittes le chantier pendant la journée pour aller manger, ou pour récupérer du matériel à un autre endroit ? Alors tu dois te désinscrire au départ et te réinscrire au retour sur le chantier.

Fin de la journée ?



Tu quittes le chantier après la journée de travail ? Alors tu te désinscris pour que ta présence soit correctement clôturée auprès de l'ONSS.

Réponses aux questions fréquentes

sur le Check-in et Check-out at work



Puis-je utiliser le Check-in et Check-out comme enregistrement du temps ?

Non. Le Check-in et Check-out at work enregistre uniquement la durée de présence sur le chantier, pas les heures de travail effectivement prestées.

Pour les heures de travail, les pauses et les déplacements (mobilité construction), beaucoup d'entreprises combinent l'enregistrement de présence avec un système d'enregistrement des prestations et du temps.

Plus d'infos au chapitre suivant.



Que se passe-t-il si un collaborateur oublie de s'enregistrer ?

Les textes de projet actuels ne contiennent pas encore de procédure définitive pour les check-out oubliés. Il est logique que les erreurs humaines puissent être corrigées après coup, mais la manière dont cela se fera n'est pas encore définitivement élaborée.

Si la loi définitive autorise des corrections a posteriori, **il est probable que chaque modification doive être entièrement traçable pour l'inspection sociale.**



Dois-je me désenregistrer si je quitte le chantier pour mon lunch ou pour aller chercher du matériel au dépôt ?

Oui, le texte de projet actuel indique que tu dois te désinscrire au départ et te réinscrire au retour. Les pouvoirs publics n'ont pas encore publié de FAQ définitive à ce sujet.

Les directives pratiques sont attendues dans les arrêtés d'exécution et les FAQ officielles d'ici l'entrée en vigueur en 2027.



Est-ce déjà une législation définitive ?

Non. À ce stade, il s'agit toujours d'un projet de loi. Les arrêtés d'exécution, directives pratiques et FAQ officielles sont encore attendus plus tard cette année (2026).



Tu te demandes comment ton entreprise doit se préparer à 2027 ?

Nos experts t'aident volontiers avec un conseil sur mesure.

CHAPITRE 3

L'enregistrement général du temps de travail

Attention : c'est autre chose

Outre le check-in et check-out propre au chantier, une seconde obligation arrive, souvent confondue avec la première : l'enregistrement du temps de travail. **Le contexte est un arrêt européen qui oblige les employeurs à pouvoir démontrer objectivement le temps de travail réellement presté.**

ENREGISTREMENT PRÉSENCE CHANTIER (Checkinatwork)	ENREGISTREMENT EXÉCUTION DES TRAVAUX (à partir du 1er janvier 2027)
S'applique aux grands chantiers à partir de 500 000 €	S'applique à tous les secteurs et toutes les tailles d'entreprise
Toute personne qui exécute des travaux sur le chantier	Tous les travailleurs de l'entreprise : équipes de chantier, employés et ouvriers
Enregistre uniquement que quelqu'un était présent	Enregistre les heures de travail réellement prestées

Un ouvrier sur un chantier soumis au CIAW relève des deux obligations.

À partir de 2027, pour chaque personne qui fait des prestations sur le chantier, tant l'enregistrement Check-in/Check-out que l'enregistrement du temps de travail deviendraient obligatoires.



Important: ceci aussi est encore un projet de loi

Treat this information therefore as a first aid for understanding which obligation concerns what; not as a definitive legal text.

Pour qui cela s'appliquerait-il ?

L'obligation d'enregistrement du temps entrerait en vigueur pour pratiquement chaque employeur belge des secteurs privé ET public — donc tant pour tes collaborateurs en service extérieur et sur le chantier que pour tes employés et ouvriers au bureau.

En exemple

L'ouvrier Jean travaille actuellement sur un très grand chantier à Anvers. Voici une journée type pour lui:



Jean est arrivé sur le chantier à 07h03
> Check-in at work



Il a quitté le chantier à 16u48
> Check-out at work



8h de prestations
> Enregistrement du temps (+)



56 minutes de pause
> Enregistrement du temps (-)



1 heure de déplacement aller / retour chantier
> Indemnité de mobilité construction (voir chapitre 4)

Pourquoi deux obligations distinctes ?



Enregistrement de PRÉSENCE SUR CHANTIER

Sert à savoir qui se trouve à chaque instant sur le chantier. Important pour la sécurité, le contrôle et la lutte contre la fraude sociale. **Il montre uniquement les présences ; pas les heures de travail effectives.**



Enregistrement du TEMPS DE TRAVAIL SUR CHANTIER

Sert à prouver le temps de travail réellement presté. Important pour le respect des règles relatives au temps de travail, aux heures supplémentaires, aux temps de repos et à une imposition correcte des salaires. **Il montre les heures de travail effectives.**

Différence importante

La présence sur le chantier n'équivaut pas automatiquement au temps travaillé. Pauses, déplacements, temps d'attente et heures non productives font la différence.

Comment t'y prendre ?

- 1 Faisez l'inventaire**
Qui travaille où ? Quels collaborateurs relèvent de quelle obligation ?
- 2 Choisissez la bonne solution**
une solution CIAW pour les chantiers ;
un système d'enregistrement du temps pour les heures de travail et les tâches de toute l'entreprise.
- 3 Informez et impliquez ton équipe**
assure une communication et une formation claires. Tu garantis ainsi une mise en place fluide tant sur le chantier qu'au bureau.
- 4 Rapportez et conservez**
conserve les enregistrements correctement et à temps. Tu es alors toujours prêt pour les inspections sociales et les contrôles.

CHAPITRE 4

Mobilité dans la construction (CP 124)

Pour beaucoup d'entreprises de construction, l'indemnité de mobilité est un défi administratif. Un ouvrier en CP 124 a potentiellement droit à deux indemnités différentes pour son déplacement domicile-travail, et tu ne peux pas les confondre.

Que dois-tu enregistrer pour la mobilité construction ?

En tant qu'employeur en CP 124, tu dois communiquer mensuellement l'indemnité de mobilité octroyée. Tu établis toi-même un relevé détaillé que tu joins à la fiche de paie, avec par jour les kilomètres réellement parcourus et le montant correspondant. Si tu ne le fais pas correctement, tu es en infraction avec la CCT et tu risques des amendes.

La journée de mobilité : souvent oubliée

Un ouvrier qui parcourt au moins 30 000 km par an et perçoit pour cela une indemnité de mobilité a droit à une journée de mobilité : un jour de congé supplémentaire, à prendre avant le 31 mars de l'année suivante.

Autre indemnité | autre approche

Indemnité de mobilité

Une indemnité par km parcouru pour le déplacement de et vers le chantier. Le calcul diffère pour le chauffeur et pour le passager.



Indemnité de déplacement

Une intervention dans les frais de transport pour le trajet domicile-travail, par exemple un abonnement de train ou une indemnité vélo.



à partir du 1er km?

OUI



distance quotidienne supérieure à 10 km?

OUI

NON



distance quotidienne supérieure à 10 km?

OUI

NON



trajet en train (billet de train)?

OUI

NON



Les taux varient selon le poste et la distance parcourue. Ils sont régulièrement mis à jour, c'est pourquoi nous ne les affichons pas ici. Veuillez vérifier les montants actuels auprès de votre service de paie.

De quelles données as-tu besoin pour un calcul de mobilité correct ?



Mobilité du matin et du soir

Où le travailleur commence-t-il le trajet du matin ?
Où termine-t-il le trajet du soir ?



Localisation du chantier

Sur quel chantier se termine le trajet du matin ?
Sur quel chantier commence le trajet du soir ?



Rôle

S'agit-il d'un chauffeur sans passager(s), ou le chauffeur transporte-t-il un ou plusieurs passagers ?



Kilomètres

Quels sont les kilomètres réellement parcourus par jour (la distance réelle, pas à vol d'oiseau) ?

Erreurs fréquentes

- ❗ Listes Excel manuelles et enregistrements incomplets
- ❗ Confondre indemnités de mobilité et de déplacement
- ❗ Discussions sur les heures de travail et calculs erronés

Conseil pratique

L'enregistrement automatique via le véhicule ou une application mobile réduit considérablement ces erreurs. **Demande un conseil pour ton entreprise à un expert AllConnects.**



Ta situation est peut-être légèrement différente ?

Et c'est ce qui rend le calcul de mobilité compliqué. La mobilité dans la construction est rarement noir ou blanc. Covoiturage, trajets vers le dépôt, plusieurs chantiers en une journée, un chauffeur qui prend un collègue en route... Chaque situation a sa propre règle.

Scan the QR codes, find your situation, and ensure you execute the correct mobility.



Qu'est-ce qui relève de la mobilité? Qu'est-ce qui relève des déplacements ? À partir de quelle distance avez-vous droit à une indemnisation ?

> Des questions importantes, réponses claires.



Covoiturage, trajets vers les dépôts, plusieurs chantiers dans la même journée, ramener une voiture de fonction à la maison

Huit situations concrètes tirées de la pratique, analysées étape par étape.

CHAPITRE 5

Inspections sociales Êtes-vous prêt?

Lors d'un contrôle social, tout tourne autour de la preuve. Les inspecteurs ne regardent pas seulement SI tu enregistres quelque chose, mais si tu peux le démontrer. Un enregistrement objectif et traçable fait la différence entre un contrôle fluide et une discussion.

Ne pas seulement enregistrer compte

Les services d'inspection demandent de plus en plus souvent des enregistrements objectifs, et peuvent récupérer et comparer numériquement les données de chantier. Les notes éparses, les messages WhatsApp ou les listes Excel complétées après coup ne sont généralement plus acceptés comme preuve valable.



Comment éviter les discussions ?

En consignait les prestations de manière numérique et automatique sur le moment même, avec une validation claire et une traçabilité complète.



Que vérifiera l'inspecteur à partir de 2027 ?



CHECK-IN & OUT AT WORK
Qui était présent sur le chantier et pendant quelle durée ?



ENREGISTREMENT DU TEMPS
Quelles heures ont été effectivement travaillées / prestées ?



MOBILITE
Quelles indemnités ont été versées ? Correctement ?



ADMINISTRATION SALARIALE
Tout concorde-t-il ?

“ Les inspecteurs ne cherchent pas un fichier Excel. Ils cherchent une preuve. ”



LE PLUS GRAND RISQUE ?

Ne pas savoir ce qui se passe sur ton chantier

Sans un système d'enregistrement fiable, tu n'as toi-même plus une image correcte du fonctionnement de tes chantiers.

Que coûte la non-conformité ?

Enregistrer correctement n'est pas seulement une obligation légale. Cela te protège contre des coûts supplémentaires imprévus et des tracas logistiques.

- 1 **Amendes administratives**
lors d'une inspection sociale qui constate des manquements.
- 2 **Discussions sur les heures de travail**
que tu ne peux pas réfuter sans enregistrement objectif.
- 3 **Erreurs dans le traitement des salaires**
si tu ne peux pas présenter la preuve immédiatement.
- 4 **Enregistrements de chantier incomplets**
et les corrections et récupérations qui en découlent.
- 5 **Enregistrements de chantier incomplets**
avec un risque de contestations sur qui était présent et quand.
- 6 **Perte de temps par le travail manuel**
des heures perdues chaque mois en paperasse et en calculs.

EXEMPLE PRATIQUE

BPC Group: en moyenne 47 000 enregistrements par mois

Le BPC Group enregistre en moyenne 47 000 enregistrements par mois sur ses chantiers Checkinatownk. Réaliser autant de déclarations en temps réel et correctement auprès de l'ONSS ? Un cauchemar logistique si tu dois le faire manuellement.

C'est pourquoi BPC utilise une pointeuse numérique, couplée à un portique tourniquet. Seule la personne correctement enregistrée peut pénétrer sur le chantier. BPC est un exemple type de la raison pour laquelle l'enregistrement automatique fait la différence sur les grands chantiers.

Découvre leur histoire et le reportage de Kanaal Z:
<https://go.all-connects.be/BPC-checkinatownk>



Es-tu prêt pour un contrôle ?

- | | |
|---|--|
| ☐ Enregistrement de chantier disponible et à jour | ☐ Rapports et aperçus rapidement disponibles |
| ☐ Heures de travail démontrables par collaborateur | ☐ Administration salariale correctement couplée |
| ☐ Mobilité correctement enregistrée / calculée | ☐ Historique conservé et traçable |

CHAPITRE 6

Accès au chantier qui peut (ne peut pas) entrer

Enregistrer est une chose. Contrôler en est une autre.

Un système d'enregistrement ne fonctionne que si tout le monde l'utilise réellement. Sur les chantiers plus petits, c'est généralement simple. Sur les grands projets avec de nombreux sous-traitants, fournisseurs et visiteurs qui entrent et sortent, cela devient bien plus difficile.

C'est pourquoi de plus en plus d'entreprises de construction combinent l'enregistrement de présence avec le contrôle d'accès.

Un portique tourniquet est surtout utile pour :

- ° les grands chantiers avec beaucoup de monde et un rythme de travail élevé
- ° plusieurs sous-traitants simultanément sur un même site
- ° des exigences de sécurité plus élevées
- ° les chantiers où la sous-traitance illégale est un risque réel

Les avantages du contrôle d'accès



Moins d'enregistrements oubliés



Plus de sécurité sur le chantier



Toujours savoir qui est présent



Moins d'administration



Plus de contrôle sur les grands chantiers



Évacuation rapide en cas d'incident

Possibilités supplémentaires

Parcourir les instructions de sécurité

Listes d'évacuation rapides en cas d'incident

Rapportage pour les donneurs d'ordre

Bon à savoir

Accès au chantier et Checkinetwork sont deux choses distinctes :

Un système de contrôle d'accès au chantier n'est pas en soi une obligation légale au sein de Checkinetwork. Sur les grands projets de construction, les deux systèmes sont toutefois souvent couplés. Ainsi, l'enregistrement de présence est automatiquement contrôlé avant que quelqu'un ne pénètre sur le chantier.

Cela assure moins de suivi administratif et plus de certitude que tout le monde est correctement enregistré.



Sources officielles

Tu veux vérifier une obligation dans le détail,
ou être sûr de l'état actuel des choses ?

Ces canaux officiels sont ta référence fiable :

- **ONSS — Checkinetwork & Check In and Out at Work**

(socialsecurity.be) : La plateforme ainsi que les seuils
et obligations actuels.

- **SPF Emploi**(via le guide SIRS)

Directives relatives à l'enregistrement et au temps de travail.

- **Conseil national du travail** (avis CNT/NAR 2.465)

L'état des choses concernant l'obligation de check-out.

- **Code pénal social**

Le cadre des sanctions en cas d'infraction.

- **Your payroll office:**

Les barèmes CP 124 actuels pour la mobilité
et le déplacement.

POUR CONCLURE

Pour chaque obligation, une solution intelligente

Jusqu'ici, ce guide portait sur les règles. Tu lis maintenant brièvement comment AllConnects t'aide à t'y conformer en pratique, avec de la flexibilité dans les applications et une plateforme de gestion centrale grâce à laquelle tu respectes les obligations simplement et correctement.

Il n'existe pas une seule bonne manière d'enregistrer.

Chaque entreprise fonctionne différemment. Différentes méthodes d'enregistrement peuvent combiner plusieurs obligations en une seule opération. Moins de travail pour ton équipe, et moins de risque d'erreurs.

Application mobile

**Check-in and out at work
+ mobilité + prestations**

via app mobile sur gsm/tablette

Pour les entreprises qui veulent combiner présences, mobilité et prestations en un seul flux de travail.

Tablette fixe chantier

**Check-in en out at work
+ prestations**

tablette robuste sur le chantier

Pour les entreprises avec un système distinct pour la mobilité, qui cherchent un seul système sur le chantier pour le CIAW et l'enregistrement de prestations.

Badge ID véhicule

**Check-in en out at work
+ mobilité**

dans le véhicule, avec clé Dallas

Pour les entreprises avec un système distinct pour les prestations, qui transportent des équipes vers les chantiers avec un véhicule d'entreprise.

Tourniquet chantier

**Check-in en out at work
+ turnstile**

via pointeuse + porte tourniquet

Combine l'enregistrement avec le contrôle d'accès physique — pour une sécurité accrue sur les chantiers à risque.

Oltre ces solutions combinées, les méthodes de base individuelles restent toujours possibles : un QR-code auto-généré, le QR-code du document LIMOSA, ou la pointeuse sur le chantier.

EXEMPLE PRATIQUE

la facilité d'utilisation par-delà les frontières

Un grand acteur du monde de la construction cherchait une manière simple et étanche d'enregistrer Checkin@work ET les prestations sur tous ses chantiers. **La condition : cela devait fonctionner pour toute personne souhaitant accéder au chantier — quelle que soit sa nationalité ou sa langue.**

Le choix s'est porté sur une tablette conviviale sur le chantier : grandes icônes, peu de texte, immédiatement étanche pour le CIAW et les prestations, et facile à déployer sur plusieurs chantiers.



Aujourd'hui, la tablette enregistre quotidiennement 1 250 personnes.

Enregistre comme tu veux. Gère tout au même endroit.



Rapports et analyses

Présences Checkin@work avec communication ONSS en temps réel

Check-in et check-out conformes à la législation 2027

Enregistrement du temps des prestations, pauses et déplacements

Mobilité construction (CP 124) — la complexité exécutée correctement

Intégration avec le secrétariat social

Rapportage clair pour l'inspection sociale

Tu n'es pas sûr de la solution qui convient à ton chantier ?

Demandez un scan de chantier & un conseil

Scannez le QR-code
ou rendez-vous sur : www.all-connects.be/werfscan



Prêt pour 2027. Sans paperasse supplémentaire.

Pourquoi les entreprises de construction choisissent-elles AllConnects ?

1 

Une seule plateforme pour Checkinetwork, la mobilité ET les prestations
> pas de listes Excel éparses

2 

Own installation and support team
> no queue at a foreign helpdesk

3 

Entreprise belge pour 100% , support local
> active depuis 2001 et solide en législation, vie privée et conformité

**Vous vous demandez ce que nous pouvons faire pour vos opérations ?
Demandez un devis gratuite et sans engagement ou réservez une démonstration de notre plateforme**



Demander votre offre



Réservez une démo

**Membre de la
BOUWUNIE?**

Profitez en 2026 de 10 % de réduction sur le matériel.
À mentionner lors de la commande

BOUWUNIE-AC26

Ce guide est de nature informative et basé sur la réglementation et les projets de loi connus en juin 2026. Consultez toujours les sources officielles pour les dispositions les plus actuelles.

**ALL
CONNECTS**
boost fleet & asset efficiency

AllConnects • Satenrozen 3, 2550 Kontich

+32 3 289 55 35

service@all-connects.be

www.all-connects.be